

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2057 :

Politique de la ville - modification de la délibération du 24/09/2015 - affaire n° 13/608

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

David LORION

Adressé de la commune à l'architecture
97403 Saint-Pierre 974 22-2057-DE
Date d'adoption : 27/10/2025
Date de mise en œuvre : 27/10/2025

Affaire n°42/2057 : Politique de la ville - modification de la délibération du 24/09/2015 - affaire n° 13/608.

Direction des Ressources

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération N°13/608 du 24 septembre 2015 portant modification de la délibération du 30 novembre 2006,
Vu les observations du contrôle de la légalité en date du 14 août 2025,
Considérant qu'il y a lieu de modifier le fondement juridique de ces recrutements.*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°13/608 du 24 septembre 2015 a fixé les modalités de recrutement des agents en charge de la mise en œuvre de la politique de la Ville.

Suite à une observation du contrôle de légalité, il a été relevé une erreur sur la base juridique autorisant le recours à la voie contractuelle.

Le Maire propose à l'Assemblée de modifier la délibération n°13/608 du 24 septembre 2015 comme suit :

Motif pour la création :

Les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel conformément à **l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique** (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

